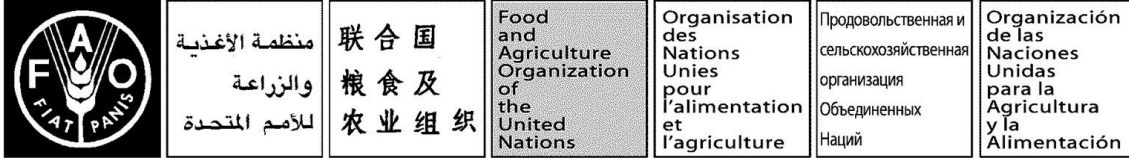


Sept 2023

F**COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)****DIX-NEUVIÈME SESSION****Bridgetown, Barbade, 6-8 septembre 2023****Annotations relatives au programme provisoire****1. Ouverture de la session**

- Le président ouvre la session. Il explique le règlement intérieur et les procédures de délibération aux membres.

2. Présentation des délégués

- Le président invite les chef-fes de délégations à se présenter et à présenter leur délégation aux autres participants.

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session

- Le président présente l'ordre du jour provisoire de la réunion et invite les membres à émettre leurs observations ou propositions d'amendements. Il demande alors aux délégués d'approuver et d'accepter l'ordre du jour.

- Le président et le comité local chargé de l'organisation de la réunion expliquent la logistique relative à la participation hybride, notamment les modalités de vote, de demande d'intervention, d'utilisation de la boîte de dialogue, et d'autres questions connexes.

4. Rapport du Comité exécutif

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour (COPACO/XIX/2023/xx), le travail réalisé par le Comité exécutif au cours de la période biennale est présenté et une synthèse des activités à venir est effectuée.

5. Finalisation de l'amendement au Règlement intérieur révisé de 2014

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour (COPACO/XIX/2023/xx), les propositions de modification du Règlement intérieur de 2014, introduites par voie électronique pendant la période intersessions suite à l'examen par la Division des affaires juridiques de la FAO de la version présentée aux membres lors de la 18^e session, sont examinées. Les membres reçoivent des conseils au cours de la séance plénière pour finaliser le document.

6. Principales décisions et recommandations de la 35^e session du Comité des pêches (COFI-35)

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, les principaux points abordés lors de la 35^e session du COFI, organisée en 2022, sont présentés. Le document de référence correspondant (COPACO/XIX/2023/xx) résume les principales décisions et recommandations émises par le COFI. Les membres sont invités à examiner ces recommandations et à commenter leur intégration par la COPACO.

7. Synthèse des priorités régionales établies par la XXXVII^e Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la contribution potentielle des pêches et de l'aquaculture

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, les priorités régionales établies par la XXXVII^e Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes sont présentées de manière concise. La contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture à la réalisation de ces priorités est également examinée. Le document de référence correspondant (COPACO/XIX/2023/xx) présente les principales recommandations de la conclusion de la réunion.

8. Clôture de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA) 2022: une nouvelle ère de soutien pour la pêche et l'aquaculture artisanales dans la région de la COPACO

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, une synthèse des activités ayant pris place pour la célébration de l'AIPAA 2022 est réalisée. Le document de référence correspondant (COPACO/XIX/2023/xx) fournit des exemples de ces activités et discute des possibilités d'institutionnalisation du comité de coordination régionale en amont du 10^e anniversaire des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*.

9. Traité sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et ses effets potentiels sur le secteur de la pêche

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, une synthèse du traité récemment adopté est effectuée. Le document de référence correspondant (COPACO/XIX/2023/xx) présente l'accord et ses différentes composantes. Les domaines ayant une pertinence pour les membres de la COPACO sont également abordés.

10. Accord de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur les subventions à la pêche

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, l'accord de l'OMC récemment approuvé sur les subventions à la pêche fait l'objet d'une présentation sommaire. Le document de référence correspondant (COPACO/XIX/2023/xx) présente l'accord. Les domaines ayant une pertinence pour les membres de la COPACO sont également abordés.

11. Possibilités de collaboration avec la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour (COPACO/XIX/2023/xx), un point est fait sur l'initiative visant à définir un cadre collaboratif avec la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), mise sur pied après une recommandation émise lors de la 17^e session de la COPACO. Il porte plus particulièrement sur les avancées réalisées après la 18^e session, à savoir l'examen juridique effectué par la FAO et les retours des membres de la COPACO et des parties contractantes de l'ICCAT. Le document (désormais une lettre d'intention) est discuté pour finalisation et approbation.

12. Rapport du Groupe scientifique consultatif (GSC), et examen des recommandations des groupes de travail, le cas échéant

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour (COPACO/XIX/2023/xx), les principaux points de la 12^e session du GSC sont présentés. Les principaux sujets examinés par le GSC, y compris l'issue des travaux effectués par les groupes de travail de la COPACO, les spécialistes et partenaires régionaux, sont abordés.

13. Rapports d'une sélection de groupes de travail de la COPACO sur les travaux menés pendant l'intersession et recommandations pour examen par la Commission

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour (COPACO/XIX/2023/xx), les membres sont invités à examiner, discuter, puis approuver les recommandations examinées par le GSC sur la gestion de la pêche, notamment:

- le Plan régional de gestion de la pêche sur dispositifs ancrés de concentration de poissons (DACP) dans les Caraïbes et le Guide relatif à un contrôle amélioré des captures par DACP et à une meilleure évaluation des impacts de ces dispositifs sur les stocks
- le Manuel sur la gouvernance des DACP
- les travaux du Groupe de travail sur les agrégations de ponte
- les travaux du Groupe de travail sur le lambi

14. Effets des sargasses sur les ressources marines de la région et initiatives relatives à leur utilisation

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, les effets des sargasses sur les ressources marines de la région et les initiatives liées à leur utilisation sont examinés. Le document de référence correspondant (COPACO/XIX/2023/xx) présente succinctement les exemples régionaux illustrant les effets des sargasses, les enseignements tirés, les initiatives d'utilisation pilotes et les possibilités de mise à l'échelle.

15. Réorientation stratégique/mise en œuvre de la feuille de route du groupe de travail intersession établie par la dix-septième session de la COPACO et étapes suivantes proposées

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour (COPACO/XIX/2023/xx), les membres sont informés des avancées concernant la mise en œuvre de la Feuille de route pour avancer dans l'élaboration d'un modèle d'entité ou de dispositif régional de gestion des pêches dans la zone de la COPACO, telle qu'adoptée à la 17^e session et dirigée par le GTI. Les travaux réalisés par le GTI pendant la période intersessions et les activités à venir pour faire avancer le processus de réorientation stratégique sont présentés pour discussion par les membres.

16. Programme de travail 2023-2025 actualisé

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, les membres sont invités à examiner le Programme de travail 2023-2025 et à discuter des modifications et révisions possibles apportées au Programme existant. Le document de référence (COPACO/XIX/2023/xx) présente le Programme de travail 2023-2025.

17. Rapport de la Secrétaire sur les affaires financières et administratives de la Commission

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour (COPACO/XIX/2023/xx), les membres écouteront le rapport de la Secrétaire sur les questions administratives et financières liées aux mesures prises pendant la période intersessions 2022-2023. Ce document accompagne le document COPACO/XIX/2023/xx. Les principaux points abordés portent sur la dotation en personnel, les réunions, les publications, l'adhésion à la Commission, les contributions de la FAO, des membres et d'autres parties au Programme de travail 2023-2025, et les dépenses engagées.

18. Adoption du rapport

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, les membres sont invités à donner un avis favorable préliminaire sur le rapport de la réunion.

19. Élection du Président et des deux Vice-présidents de la Commission

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, un président et deux vice-présidents de la Commission sont recommandés et élus, et leur élection est approuvée.

20. Réflexion sur la date et le lieu de la prochaine session

- Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, les membres sont invités à émettre des suggestions et recommandations relatives au lieu et à la date de la prochaine session de la Commission.